

11/02 – 30 juin 2015

## **Délégation de la gestion et de l'exploitation du service de télédistribution : présentation du rapport d'activité de l'exercice 2014**

### **Le rapporteur,**

⇒ rappelle que le conseil municipal a confié le 14 décembre 2004 la gestion de la télédistribution à la société GER TV, dans le cadre d'une délégation de service public pour une durée de 10 ans.

⇒ présente au conseil municipal le rapport de GER TV sur la gestion de la télédistribution pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014. Ce rapport, annexé à la présente, comprend, conformément aux dispositions de l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales, les comptes de l'exercice considéré, ainsi qu'une analyse de la qualité du service.

***Considérant** l'examen de ce dossier par la commission administration générale et moyens d'information et de communication du 5 juin 2015,*

***Considérant** l'examen de ce dossier par la commission Consultative des Services Publics Locaux du 17 juin 2015;*

***Vu** les articles L1411-3 et L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

**Le conseil municipal de Pacé, après en avoir délibéré,**

### **PREND ACTE :**

du rapport qui lui a été présenté.